RAPPORT ANNUEL de développement durable



Accusé de réception en préfecture 066-200043602-20220321-DL2022-0028-DE Date de télétransmission : 28/03/2022 Date de réception gréfect (18-20-03/2022

communauté de communes albères - côte vermeille -il∥ibéris 3 impasse Charlemagne BP 90103 66704 Argelès-sur-Mer • 04 68 81 63 77 • standard@cc-acvi.com

www.cc-acvi.com





SOMMAIRE

- 4 VERS UN URBANISME PLUS DURABLE a. Stimuler et accompagner la
 - a. Stimuler et accompagner la rénovation du bâti ainsi que les actions de maitrise de l'énergie
 - b. Positionner le territoire vers une urbanisation moins consommatrice et adaptée au changement climatique
- 6 VERS UNE MOBILITÉ DÉCARBONNÉE
 - a. Favoriser les mobilités actives
 - b. Améliorer la fréquentation des transports en communs existants sur le territoire
 - c. Réduire l'impact des déplacements en voiture
- 8 UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE ET PROACTIVE
 - a. Améliorer l'exemplarité dans le patrimoine public
 - b. Garantir la mise en œuvre concertée du PCAET
 - c. Valoriser les actions engagées
- 10 UN TERRITOIRE PRODUCTEUR DE SA PROPRE ÉNERGIE
 - a. Diversifier les sources d'énergie implantées sur le territoire
- 11 UN TERRITOIRE PROTECTEUR DE SON AGRICULTURE ET DE SON ESPACE NATUREL
 - a. Faciliter le développement des pratiques agricoles et sylvicoles sur le territoire
 - b. Développer les circuits courts
- 14 VERS UN TERRITOIRE RÉSILIENT
 - a. Sensibiliser au changement climatique
 - b. Garantir les besoins en eau nécessaires pour pérenniser les usages et satisfaire les milieux aquatiques
 - c. Préserver les milieux aquatiques et prévenir les inondations
 - d. Réduire l'impact des déchets sur le territoire

EDITORIAL

"Notre territoire ne sera pas épargné."



ANTOINE PARRA Président de la Communauté de communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris



Samuel MOLI Vice-Président de la Communauté de communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris **DÉVELOPPEMENT DURABLE**



de nombreuses années, voire même des décennies. par de nombreux scientifiques sur l'évolution qu'inquiétante plus notre climat. La multiplication des catastrophes naturelles et de leurs impacts négatifs sur les populations en sont des preuves constantes.

Néanmoins, l'être humain doute encore d'être responsable de ces bouleversements et de l'extinction de nombreuses espèces animales. Pourtant, le Groupement Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) a rendu le 9 août dernier, dans son rapport, un constat alarmant : le climat est en train de changer partout dans le monde et à un rythme bien plus soutenu que prévu avec des conséquences extrêmes et irréversibles pour la planète.

Notre territoire ne sera pas épargné. Nous voyons d'ores et déjà modifications de notre Les tempêtes et les coups de mer qui nous touchent sont plus réguliers et plus violents. Nous devons donc garder à l'esprit, si nous voulons encore pouvoir profiter de nos magnifiques paysages, de notre agriculture, de notre qualité de vie, que la transition écologique est l'affaire de tous.

C'est dans cette optique que la collectivité a validé le 20 septembre 2021 la feuille de route de son projet de territoire. Notre volonté est d'inscrire notre territoire dans une démarche de transition écologique : c'est-à-dire que nous le voulons solidaire, de proximité, innovant et qu'il replace l'être humain au centre de ses préoccupations.

Ce projet a été construit en concertation avec les élus, les services et les citoyens. En effet, depuis le 15 mars 2021,

ous sommes alertés depuis la CC ACVI a créé et installé un Conseil de Développement. Cette instance consultative, outil de concertation avec la population, a pour objectif de renforcer l'exercice de la démocratie participative locale. Afin d'assurer une parité entre toutes les communes du territoire, il est composé de 2 membres par commune soit 30 membres au total, issus de la société civile, de citoyens volontaires. Il a pour mission de rendre des avis sur les sujets pour lesquels il est consulté dans l'intérêt général du territoire.

Un des axes de ce projet met l'accent sur sa résilience. souhaitons préserver, valoriser nos espaces naturels et leur biodiversité. C'est pourquoi, lorsque M. le Préfet des Pyrénées-Orientales nous a consultés dans le cadre de la désignation de la nouvelle structure animatrice des sites Natura 2000 « Massif des Albères » et « Côte rocheuse des Albères », nous avons décidé naturellement de répondre favorablement à cet appel. Ainsi, le 15 décembre 2021, la ĈĈ ACVI a été désignée structure animatrice de ces zones.

Ce choix nous l'avons fait car nous allons ainsi pouvoir relancer la dynamique de gestion de ces sites et engager pleinement la CC ACVI dans la réalisation du volet « protection de la biodiversité » de son Plan Climat (PCAET) et de son projet de territoire.

Nous mettons tout en œuvre quotidiennement pour faire perdurer l'attractivité de notre territoire en valorisant l'ensemble de nos atouts, en les protégeant, tout en permettant aux entreprises de s'y implanter, aux agriculteurs de s'y développer et aux citoyens d'y vivre pleinement.

VERS UN URBANISME PLUS DURABLE

Stimuler et accompagner la rénovation du bâti ainsi que les actions de maîtrise de l'énergie

e secteur résidentiel représente 38% des consommations énergétiques du territoire de la CC ACVI. Il est donc important de pouvoir améliorer l'accès à l'information et accompagner techniquement et financièrement les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétiques.

Plusieurs programmes existent sur le département : le Guichet Renov' Occitanie porté par la Région et l'ADIL, le Programme d'Intérêt Départemental « Mieux se loger 66 » porté par le Département 66, l'ANAH et la CC ACVI ainsi que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) portée par la CC ACVI avec l'ANAH, le Département 66, la Région Occitanie et les communes du territoire.

En parallèle, suite au diagnostic du PLH-1 (Programme Local de l'Habitat) réalisé en 2020, la CC ACVI s'est lancée dans la **préparation du programme d'action et d'objectifs et de sa programmation.** L'objectif du PLH est de **développer une offre de logements diversifiée** pour répondre aux parcours résidentiels de chacun tout en produisant en sobriété et mixité.

Chiffres clés

Les aides attribuées sur la CCACVI en 2021

• MaPrimeRenov' (État)

461 travaux engagés pour plus de 2 821 566 € de travaux.

- Accompagnements Rénov'Occitanie (Région) 5 accompagnements mobilisés.
- PIG « Mieux se loger 66 » (Département) 36 projets engagés pour plus de 590 436 € de travaux.
- · L'OPAH (CC ACVI)

36 projets pour plus de 1 364 656 € de travaux.

Au total 449 dossiers ont été traités sur la communauté de communes soit



Actions phares de l'année

Le Plan Local de l'Habitat Les principaux défis pour lesquels le PLH-2 <u>a souhaité</u> renforcer son action sont :

- La revitalisation des centres villes
- · La hausse des prix du foncier
- Le vieillissement de la population et le maintien des jeunes
- Le changement climatique

Pour y parvenir, les moyens à mobiliser seront axés sur :

- un équilibre entre aides directes et indirectes aux porteurs de projets
- une ingénierie auprès des communes et des partenaires
- une cohérence entre les différentes politiques (urbanisme, fiscales, plans des partenaires, etc.)
- une observation du territoire pour comprendre, analyser, agir, évaluer et réajuster

L'opération façade

En 2021, l'opérateur de l'opération façade a changé. Dorénavant, c'est SOLHIA qui assure l'accompagnement des particuliers dans leurs projets de ravalement de façades et de dossiers de subventions.



Zoom

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : Deuxième année de mise en œuvre.

Mis en place en décembre 2020, ce dispositif est dédié aux centres anciens. Il permet d'accompagner les propriétaires (occupants ou bailleurs) dans la réhabilitation de leur logement. Les syndics de copropriété peuvent également bénéficier de subventions pour la rénovation des parties communes.

Type de travaux éligibles :

- travaux lourds,
- travaux d'adaptation à la perte d'autonomie,
- travaux d'économies d'énergie (au 35 %),
- travaux de réhabilitation des parties communes des copropriétés.

Le cabinet URBANIS est l'interlocuteur dédié. Il propose un accompagnement gratuit (conseils relatifs aux travaux – assistance administrative dans le montage des dossiers de demande de subventions).

En outre, un partenariat avec la FDI SACI-CAP (Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété) permet aux propriétaires modestes d'obtenir une avance de subventions et de prêt à taux zéro pour le reste à charge des travaux du logement.

Exemple de rénovation en économie d'énergie dans le cadre de l'Opération Habitat :

- Remplacement des menuiseries
- Isolation des combles et rampants
- Pose d'une VMC
- Changement des radiateurs





RAPPORT 2021 DÉVELOPPEMENT DURABLE

Positionner le territoire vers une urbanisation moins consommatrice et adaptée au changement climatique

Face aux enjeux environnementaux, l'urbanisation de notre territoire doit nécessairement prendre en compte l'évolution climatique de notre planète et s'adapter à son environnement. Elle doit également se référer aux objectifs de densification du SCOT Littoral Sud et accroître la place de la nature en ville.

Depuis le 20 août 2021, la Loi Climat et Résilience est venue durcir les règles. En effet, elle conduit les élus à penser les villes et les aménagements urbains de manière différente, en préservant les espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif d'une zéro artificialisation nette d'ici 2050. Il faudra ainsi diminuer de 50 % d'ici à la fin de la décennie le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Actions phares de l'année

CCAS d'Elne « Elne Ville jardin » Un projet de plantations comestibles avec et pour les habitants

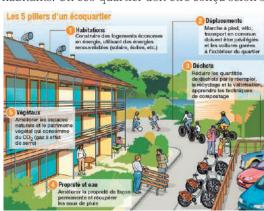
La ville d'Elne s'engage depuis plus d'un an dans une démarche participative de reconquête agricole, paysagère, nourricière, abordant ainsi de façon constructive les enjeux climatiques actuels et à venir (plantations de haies, projet de ferme municipale, projet d'installations d'agriculteurs, ...).

Elle souhaite poursuivre cette démarche par l'accompagnement des familles vers des « rues comestibles » : plantations de végétaux nourriciers sur les trottoirs, au pied des habitations ou des arbres, dans divers espaces libres du centre urbain.



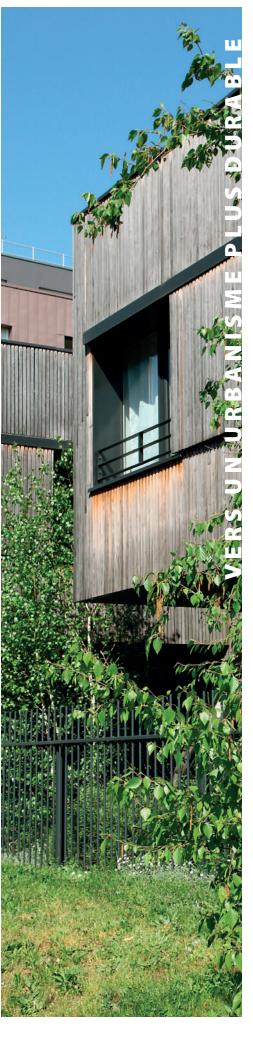
Éco-quartiers

Suite à l'expansion de l'urbanisation sur nos territoires, le Département des Pyrénées-Orientales a ouvert un appel à projet « Eco-quartiers » à destination des communes. Le but est de réfléchir à un développement cohérent et harmonieux de leur territoire tout en répondant aux attentes de leurs habitants. Un éco-quartier doit être conçu selon 5 piliers prédéfinis.





Plusieurs communes de notre territoire se sont montrées intéressées par ces réalisations dont Saint-André et Sorède. Elles ont d'ores et déjà réalisé un travail préparatoire (zonage réservé dans leur PLU, avant-projet, etc.) qui va leur permettre de répondre à cet appel à projet. Ces projets comprennent un certain nombre de logements individuels couplés à du collectif favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle. Ils préconisent l'intégration d'énergies renouvelables, le recours à des matériaux durables pour la construction. Ces projets font également la part belle aux modes de déplacements doux et à la nature. Des comités de pilotage et diverses réunions de travail seront organisés dans l'année 2022 afin de faire avancer ces dossiers.



VERS UNE MOBILITÉ DÉCARBONNÉE

Favoriser les mobilités actives

tre territoire est jalonné par la nature et ses paysages magnifiques. C'est un lieu propice à la découverte, aux promenades, aux sports de plein air. Ces lieux doivent être accessibles à pied ou à vélo mais il ne faut pas réserver les déplacements doux et actifs à la nature, pas uniquement. En effet, il courses ou au travail de manière décarbonnée. C'est pourquoi la CC ACVI met à disposition de tous l'application Géotrek Pymed, en te également, afin de créer un maillage entre les villages mais aussi une sécurisation des usagers, lancer une réflexion sur la réalisation d'un schéma directeur des itinéraires cyclables en 2022, ainsi qu'une étude de faisabilité sur l'aménagement d'une piste cyclable sur l'avenue des Flamands Roses dans la ZAE d'Argelès-sur-Mer.

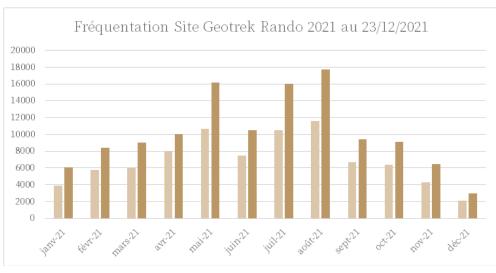


Chiffres clés

En 2021, c'est près de 2 000 000 de pages qui ont été ouvertes sur le portail.

Un record pour Geotrek PyMed une vitrine efficace pour le territoire!





Action phare de l'année

Géotrek 2022

Le groupement national Geotrek poursuit son développement et sur l'année 2022 notre outil Geotrek Pymed marquera une **nouvelle** évolution technologique.

La nouvelle version de l'outil nous permettra une **ergonomie plus intuitive** sur des supports mobiles puisque le site Geotrek Pymed est développé en « mobile First » ce qui implique que lors de votre future utilisation sur mobile il ne sera plus nécessaire d'utiliser l'application disponible sur le store. **Vous embarquerez directement une version allégée du site sur votre téléphone tout en conservant les fonctionnalités notamment de géolocalisation en temps réel dans la rando.**

Le site fera lui aussi peau neuve avant la saison estivale pour satisfaire la centaine de milliers d'utilisateurs.

Améliorer la fréquentation des transports en communs existants sur le territoire



La Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM) qui a été adopté le 24 décembre 2019, définit de nouvelles compétences en matière de mobilité (actives, partagées et solidaires) et demandait aux intercommunalités de se prononcer sur la prise de compétence mobilités sur leur territoire avant le 31 mars 2021.

La CC ACVI n'a pas souhaité prendre cette compétence. De ce fait, c'est la Région Occitanie qui exerce cette pleine compétence sur notre territoire. Un travail en concertation sur les horaires des trains et des bus devra être entamé afin de répondre aux attentes des habitants du territoire pour créer de véritables interactions entre les différents moyens transports.

Réduire l'impact des déplacements en voiture

La pollution atmosphérique sur notre territoire est due principalement à l'utilisation quotidienne de véhicules polluants pour se rendre sur le lieu de travail.

Le coût des carburants se révèle en outre de plus en plus élevé, ceux-ci se raréfiant au fil des années. Il est donc important de valoriser les modes de déplacement qui permettent de faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre (co-voiturage, véhicules électriques, etc.).

Afin de répondre à ces nouvelles exigences et pour limiter les déplacements, la CC ACVI a ouvert Le cap / pôle entrepreneurial sur la commune de Argelès-sur-Mer, doté d'espaces de co-working.



Actions phares de l'année

Le service Petite Enfance et ses partenaires

Afin de limiter ses déplacements, le service organise ou participe à des réunions en téléconférences le plus souvent possible, jumèle des formations sur un seul site entre 2 EAJE et met en place du covoiturage pour s'y rendre. Enfin, il communique avec les familles par des liens internet.

Le service Lecture Publique

Les seniors en difficulté, les personnes à mobilité réduite ou toutes personnes ayant des difficultés pour se déplacer bénéficient du portage de documents à domicile (livres, CD, DVD, etc.).

PÉNSONS NOS DÉPLACEMENTS DIFFÉREMMENT



UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE ET PROACTIVE

Améliorer l'exemplarité dans le patrimoine public

e défi le plus important pour les collectivités est de pouvoir répondre aux différentes exigences de performances énergétiques et de réductions de ces consommations énergétiques ainsi qu'au décret tertiaire. Ce dernier, paru en 2019, oblige les acteurs du tertiaire, privés et publics, à diminuer les consommations énergétiques de leurs bâtiments de plus de 1 000 m² de 40 % d'ici 2030. Outre ces réductions de consommation, la CC ACVI doit également développer les **sources de production d'énergies renouvelables sur ses bâtiments** afin d'atteindre **l'objectif de 108 GWh** de production sur l'ensemble de son territoire qu'elle s'est fixée dans son PCAET.

Il faut montrer l'exemple afin de susciter l'adhésion de la population et permettre à tous de s'engager dans cette voie.

Actions phares de l'année

Service informatique / services techniques Mise en service du logiciel de Gestion du Patrimoine de la Maintenance et du Stock

Ce logiciel ATAL permet notamment aux services techniques de suivre et gérer les interventions directement depuis le smartphone des agents de terrain : les fiches d'intervention ne sont plus imprimées!

Depuis juillet, le service Bâtiments a ainsi traité plus d'une centaine d'interventions par mois. D'autres services vont adopter ce fonctionnement au fur et à mesure du déploiement.

En 2022, il est prévu de mettre en place les modules permettant le suivi des consommations d'électricité, d'eau et de carburant dans le logiciel ATAL.

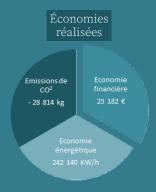
Cela permettra d'avoir une vision centralisée sur toutes les consommations d'énergies et ainsi de trouver d'éventuelles pistes pour faire des économies

Mise en place d'un archivage électronique

Un projet va débuter en 2022 visant à dématérialiser les archives.

Outre les économies de place, cela va permettre de **diminuer fortement les impressions au sein de la collectivité.**

La mise en place se fera progressivement en commençant par le service client de la Régie des Eaux.





Bilan éclairage public

Grâce à l'appel à initiatives « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » lancé en 2014 par l'État, la CC ACVI s'est engagée dans la réduction des consommations énergétiques de l'éclairage public par le remplacement des lampes en sur-éclairement conformément à la norme EN 13-201 ainsi que dans la rénovation du parc.

Ainsi, en 2021, le service a posé 386 LED et a changé 1 588 lampes en sur-éclairement sur son territoire. L'objectif de ces remplacements est d'atteindre près de 80 % d'économie d'énergie et donc de réduire les factures des collectivités.



En 2022, le service éclairage public souhaite continuer la mise en place de LED en axant la programmation sur les zones d'activité du territoire :

- · 200 LED sur Argelès-sur-Mei
- · 100 LED sur Elne
- · 30 LED sur Villelongue-dels-Monts

Garantir la mise en œuvre concertée du PCAET

Le Plan Climat du territoire de la CC ACVI est voté depuis mars 2020.

Plusieurs actions ont été mises en œuvre depuis, d'autres l'étaient déjà auparavant. Afin de connaître l'avancée de ce plan et la pertinence de certaines actions, un suivi est mis en place grâce à des indicateurs. Les élus du territoire sont d'ailleurs impliqués régulièrement dans sa réalisation lors des réunions de la commission transition écologique et la présentation de projets pouvant répondre aux objectifs fixés.

En 2022, le PCAET devra être évalué à mi-parcours. Un bureau d'étude sera désigné afin de réaliser cette évaluation. Elle permettra de faire un point d'étape sur les actions engagées et celles qui ne le sont pas encore. L'intérêt est ainsi de déterminer les points d'amélioration à effectuer ou d'intégrer des actions qui ont été réalisées mais qui n'étaient pas fléchées dans ce Plan.



EXEMPLAIRE

Valoriser les actions engagées

PROACTIVE

l est important, afin de créer une émulation et de motiver les collectivités et entreprises à s'engager dans le PCAET, de communiquer sur les actions que la CC ACVI réalise en interne mais également en partenariat avec ses communes membres.

Saint Cyprien Légende Localisation des chantiers Chantier a verir Forcials False green Saint Syprien Légende Localisation des chantiers Chantier a verir Chantier à verir Argebes duge Arg

Actions phares de l'année

Service informatique

Déploiement du moteur de recherche Ecosia sur tous les nouveaux téléphones de la collectivité.

Ce moteur de recherche investit une part des recettes publicitaires dans la plantation d'arbres et les projets environnementaux.



https://fr.blog.ecosia.org/rapports-financiers-recus-de-plantations-arbres/

Limitation de l'utilisation des bombes dépoussiérantes

Le service informatique utilise très régulièrement des bombes dépoussiérantes sous forme d'aérosol pour les ordinateurs et les matériels électroniques.

Afin de limiter cette utilisation (cela vaut très cher et n'est pas très bon pour l'environnement), le service a investi dans un compresseur à air.

Service SIG Ingénierie en communes

Le service SIG, depuis 2019, travaille auprès des communes, en particulier avec la commune de Sorède pour la mise en place d'un outil de collecte de donnée permettant d'alimenter le travail du Comité de déplacement de la commune. Ce partenariat sera réitéré en 2022 avec les communes d'Elne pour les problématiques de déplacement doux et de Bages pour un inventaire et la connaissance de la flore locale.

Cet engagement auprès des communes répond à la nouvelle convention de mutualisation qui court jusqu'en 2026.

Information utilisateurs

Depuis le mois de décembre 2021 : une nouvelle application est disponible sur le portail Géointerco de la CCACVI.

Son nom : **Infos Travaux**

Sur cette application, tous les administrés du territoire pourront **connaître les travaux en cours et à venir.** Cette application gratuite, développée par le service SIG, s'appuie sur le traitement des DICT mutualisées et traitées au sein du service depuis 2012.



RAPPORT 2021 DÉVELOPPEMENT DURABLE

UN TERRITOIRE PRODUCTEUR DE SA PROPRE ÉNERGIE

Diversifier les sources d'énergie implantées sur le territoire

photovoltaique, autoconsommation...

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les objectifs de production d'énergies renouvelables fixés dans le PCAET du territoire impliquent une adhésion de tous les acteurs du territoire, publics et privés. Chaque projet est important, peu importe sa taille. Il est donc important pour la CC ACVI de pouvoir inciter et communiquer un maximum sur le potentiel d'implantation de panneaux photovoltaïques dans le respect des différents règlements et orientations nationales (SCOT, chambre d'Agriculture, etc.).

La communauté de communes se doit par ailleurs d'intégrer le maximum de ces énergies renouvelables dans ses nouveaux projets.

Action phare de l'année Le cap / Pôle entrepreneurial

Le bâtiment a été ouvert en cette année 2021 aux partenaires et entreprises. Des panneaux photovoltaïques sont installés sur le toit et permettent de produire de l'électricité en autoconsommation afin de couvrir une partie des besoins électriques du bâtiment. Ces panneaux sont couplés à un système de suivi de la consommation électrique. Un système de récupération des eaux de pluie est également raccordé aux sanitaires afin d'éviter l'utilisation d'eau potable pour la chasse d'eau. **Chiffre clé:**

Son taux d'occupation (bureaux et laboratoires) est de 95 %



RAPPORT 2021 DÉVELOPPEMENT DURABLE

UN TERRITOIRE PROTECTEUR DE SON AGRICULTURE ET DE SES ESPACES NATURELS

Faciliter le développement des pratiques agricoles et sylvicoles sur le territoire

e territoire fait l'objet de diverses utilisations souvent concurrentielles (agriculture, urbanisme, activités industrielles, artisanales et commerciales ...).

Il est donc indispensable de partager et d'aménager l'espace de façon rationnelle. A cet effet, plusieurs dispositifs sont à la disposition des collectivités. Le but de ces actions est de valoriser le paysage, favoriser l'installation d'agriculteurs en redonnant de la valeur aux terres en déshérence, travailler à la réimplantation de chênes-lièges et de toutes espèces endémiques permettant de lutter contre les incendies.

Ainsi, afin de lutter contre les friches agricoles, le Département avait lancé une procédure de mise en valeur des terres incultes sur le territoire de la CC ACVI. Elle a permis d'établir un état des fonds qui devra être arrêté définitivement par délibération du Conseil Départemental.

La Préfecture mettra ensuite en demeure les propriétaires de remettre les parcelles en valeur et procédera en parallèle à un appel à candidature pour l'exploitation de ces terres.

Chiffres clés

Laroque-des-Albères 350 chênes-lièges ont été plantés sur une parcelle de 7535 m² en partenariat avec l'Institut Méditerranéen du Liège et le chantier d'insertion.



Actions phares de l'année

Mas Reig - Banyuls-sur-Mer

Durant cette année, les travaux de réhabilitation ont été poursuivis, ainsi que le travail sur le fonctionnement multi-sites et l'offre de formation avec le prestataire.

Les opérateurs de la formation initiale et continue ont été sélectionnés pour la mise en œuvre de la mention complémentaire de sommellerie.

Un fournisseur en mobilier proposant des produits labellisés "Développement Durable et écomatériaux" a été choisi pour équiper le bâtiment. Enfin, la structure juridique en Syndicat mixte fermé a été finalisée.

Son ouverture en 2022 va permettre en mettre en avant et de soutenir la filière viticole locale grâce à :

- · Un Pôle formations destiné à des formations qualifiantes continues animé par le syndicat mixte
- · Œnotourisme, circuits et ateliers animés par l'Office de tourisme intercommunal
- · Évènementiels : festival Bacchus



RAPPORT 2021 DÉVELOPPEMENT DURABLE

Périmètre de protection Agricole et Naturel (PAEN)

Les Albères communes des souhaitent, afin de protéger leur territoire et de favoriser l'installation d'agriculteurs, s'engager dans la réalisation d'un PAEN à l'échelle intercommunal. C'est-à-dire qu'il sera dessiné de manière à créer de la cohérence entre chacune de ces communes en recherchant des parcelles à haute qualité agronomique, irriguées, etc. Ce travail a été réalisé à l'échelle communale pour cette première analyse. Une réunion devra être organisée avec le Département 66 afin d'avoir une vision plus globale dans l'année 2022.



Développer les circuits courts

l est nécessaire, pour que les agriculteurs locaux puissent vivre de leur production décemment et favoriser de nouvelles installations, qu'ils vendent au plus près de leurs exploitations. Il est également important que les générations se réapproprient ou s'approprient davantage l'acte de cuisiner. Ces modifications des comportements alimentaires entraîneront des évolutions dans la façon d'acheter (réduction du gaspillage alimentaire, consommation de produits locaux et de saison).

Il faut donc travailler à rapprocher le consommateur du producteur.



Actions phares de l'année

Pays Pyrénées Méditerranée

Le Pays Pyrénées Méditerranée travaille en ce sens en répondant à l'Appel à Projet de la Région pour la réalisation d'un Projet Alimentaire Territorial sur l'ensemble de son territoire (ACVI, Vallespir, Aspres, Haut Vallespir). Le but est de pouvoir valoriser des produits de qualité et de proximité, de réduire le gaspillage au sein des établissements scolaires.

Laroque-des-Albères

La commune a loué un terrain de 5 000 m² à l'association « Gardiens De la Terre » pour créer un centre de formation et d'expérimentation permacole régional permanent pour tout public.

Saint-Génis-des-Fontaines

Le secteur du bassin des Moines, juste derrière le cloître, accueille un jardin de plus de 150 m² entièrement dédié à la permaculture. Menée par la Ville et l'association Les Saint Genin's, l'initiative s'adressera à tous les habitants de la commune.

Elle permet de se réapproprier ce site peu fréquenté par les habitants tout en montrant à ces derniers ce qui peut être réalisé grâce aux principes de la permaculture.

Une maison des producteurs locaux sera installée dans une maison appartenant à la commune. Elle sera animée par les producteurs locaux en, entre autres, agriculture et viticulture biologiques de Saint-Génis-des-Fontaines et des alentours proches. Elle leur permettra de vendre en direct et de valoriser leurs productions ainsi que leurs professions.

Enfin, dans le cadre du Projet alimentaire territorial (PAT), la commune souhaite se réapproprier la maîtrise de l'alimentation sur le territoire communal selon plusieurs axes d'actions :

- · La création d'une cuisine centrale partagée par 4 communes du territoire des Albères associée à une extension du restaurant scolaire municipal.
- · L'acquisition de foncier agricole pour la mise en place d'un maraîchage sain et décarboné.
- · La proposition de repas aux seniors qui seront partagés sur un lieu unique avec les enfants de l'école.
- · Le développement d'un projet pédagogique : santé, limitation du gaspillage, culture privilégiant la biodiversité et le respect du vivant.



VERS UN TERRITOIRE RÉSILIENT



otre territoire, entouré par la mer et la montagne, est fragile. Les évolutions du climat sont de plus en plus perceptibles et l'environnement méditerranéen est reconnu pour être un des plus sensibles aux désordres climatiques. Il est maintenant urgent, si nous voulons pouvoir encore profiter longtemps de nos paysages et de nos plages, d'engager des actions d'adaptation au changement climatique. L'heure n'est plus uniquement à l'atténuation. C'est dans cet esprit que, par exemple, le Département 66, la Diputacio de Girona et le CILMA (association catalane) se sont associés pour élaborer le projet de coopération transfrontalière " ECTAdapt " dédié à la question de l'adaptation du territoire aux impacts attendus du changement climatique.

Actions phares de l'année

Commune de Port-Vendres - Plan d'Adaptation au changement climatique

La commune de Port-Vendres ainsi que celle de Alenya ont été sélectionnées afin de travailler avec un bureau d'études de manière transfrontalière à l'élaboration d'une méthodologie pour aider les communes à élaborer des « plans locaux d'adaptation ». A la suite de plusieurs réunions de travail des deux côtés de la frontière, Port-Vendres a finalisé l'élaboration de son ECTAdap. Néanmoins, la crise sanitaire a quelque peu freiné sa mise en œuvre. L'année 2022 marquera la reprise de ce plan.

Obscat (Observatoire de la côte sableuse catalane)

Le réchauffement climatique et le dernier rapport du GIEC ont rappelé l'urgence de gérer différemment le littoral. La mer monte de plus en plus et grignote petit à petit la terre. La côte sableuse ininterrompue qui s'étend de Leucate à Argelès-sur-Mer est confrontée à l'érosion côtière et à la submersion marine. Le travail de l'Obscat est d'étudier ces mouvements sédimentaires en s'appuyant sur l'observation des espèces dunaires, l'estimation des taux de recouvrement, la localisation du trait de côte, des mesures de la plage émergée et immergée, etc. Ainsi, sur notre territoire, ils ont analysé les mouvements des plages d'Argelès-sur-Mer à Elne. Les informations qui en ressortent ont permis d'établir des préconisations afin de limiter les impacts des différentes tempêtes et coups de mer et ainsi protéger notre côte.





RAPPORT 2021 DÉVELOPPEMENT DURABLE

Garantir les besoins en eau nécessaires pour pérenniser les usages et satisfaire les milieux aquatiques ur le territoire de la CC ACVI, l'eau potable est distribuée et gérée en régie. Une des missions essentielles du service de l'eau est de répondre aux besoins de ses abonnés tout en préservant au maximum l'équilibre écologique du milieu dans lequel l'eau est prélevée. Ce service diffuse d'ores et déjà de nombreux conseils à ses abonnés afin de maîtriser leur facture d'eau et de préserver la ressource : faire la chasse aux fuites, adopter les bons gestes au quotidien. En outre, le service de l'eau est fortement sensibilisé au sujet de l'impact des prélèvements sur la préservation de l'environnement. Cette sensibilisation a accompagné les actions qui aboutissent aujourd'hui à des résultats profitables à toute la population. Afin de continuer d'informer la population du territoire sur la fragilité de la ressource en eau et de sa préservation, la CC ACVI étudie la possibilité de distribuer aux usagers en précarité des limiteurs d'eau (mousseurs). Le but est, pour ces ménages, de réduire leur facture énergétique, de modifier leurs habitudes de consommation, toute en préservant l'eau qui devient une denrée rare.

Actions phares de l'année

Service Enfance

Le service incite le personnel à réduire la consommation en eau en privilégiant l'eau du robinet aux bouteilles. En parallèle, il a édité une plaquette intitulée « L'eau et le petit enfant : une histoire sans fin ». Ce document à destination des parents est un travail collaboratif entre deux services de la CC ACVI. Elle permet de renseigner sur la nécessité à consommer de l'eau, les quantités d'eau recommandées par jour selon l'âge de l'enfant. C'est une mine de petits conseils bon pour tous.



L'eau et le petit enfant : une histoire sans faim !



Protégeons ensemble la santé de notre environnement :

Privilégier l'eau du robinet, c'est limiter la quantité de déchets produits par les emballages.

De plus elle est environ de 200 à 300 fois moins chère qu'une eau en bouteille!

Service Eaux - Projet REUT

Près de 1 900 000 m³ d'eau traitée est rejetée tous les ans dans la mer. Cette eau est perdue alors que de nombreux agriculteurs (viticulteurs par exemple) manquent d'eau pour arroser leurs exploitations et continuer à les faire vivre. Aussi, afin de préserver l'activité économique de la rive droite du Tech tout en substituant l'usage des forages, la CC ACVI a engagé une étude sur la réutilisation des eaux usées (REUT) à destination des agriculteurs se situant dans un périmètre de 5 km de la station d'épuration d'Argelèssur-Mer. L'objectif est de lutter contre le réchauffement climatique, préserver la ressource en eau, protéger le milieu sensible et maintenir et développer des activités économiques. Néanmoins, toutes les activités agricoles ne peuvent être concernées par cette REUT. En effet, la règlementation française limite son usage à l'irrigation / aspersion (agriculture, jardins partagés, espaces verts, terrains sportifs, etc.), au nettoyage (déchetteries, véhicules agricoles, voiries, ...), lutte contre les incendies. Cette eau traitée ne peut pas être utilisée en arrosage direct sur les aliments.



RAPPORT 2021 DÉVELOPPEMENT DURABLE

Service Eaux et SIG

Depuis le décret du 01/01/2018 relié à la loi anti-endommagement qui impose à la régie des eaux une connaissance de son réseau à près de 40 cm pour le 01/01/2026, un travail de fond est organisé au sein du service SIG pour atteindre cet objectif.

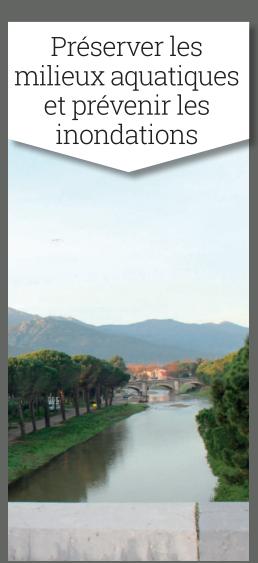
En lien avec les services techniques, cette amélioration prendra en 2022 plusieurs formes :

- · Refonte de notre Base de données réseau (V2) pour une meilleure interopérabilité et un lien avec notre outil GPMS en cours d'installation.
- · Lancement du marché Investigations complémentaires, opération de localisation pour tous les travaux réalisés par la régie. Fourniture des données en format SIG pour une intégration immédiate au SIG intercommunal.
- · Généralisation des outils décisionnels pour matérialiser en temps réel cette amélioration. (tableau de bord)



- · Implication des équipes de terrain de la régie pour généraliser la remontée d'information in situ à chaque fois que le réseau est visible lors d'un chantier (nature matériau/diamètre/ âge de la conduite).
- · Poursuite du travail engagé avec la régie sur le suivi des fuites en temps réel avec les applications mobiles développées en interne dans le service.





En effet, entre sa zone montagneuse et son climat méditerranéen, les crues torrentielles et les inondations sont brusques et dévastatrices. Il est donc important que ces cours d'eau soient entretenus régulièrement, les zones humides restaurées et d'essayer de limiter l'imperméabilisation des sols afin de prévenir au maximum ces épisodes et de limiter les dégâts.

Action phare de l'année

Chantier d'insertion

L'objectif de l'atelier Chantier d'Insertion (ACI) est de permettre aux personnes en difficulté d'accéder à l'emploi. Suivis par une accompagnatrice socio- professionnelle, ils construisent et évoluent vers un projet professionnel. Des périodes de mise en situation en milieu professionnel leur permettent d'affiner leur projet.
Les missions principales de l'ACI sont :

- · L'entretien des berges et des lits de cours d'eau des Albères et d'Argelès-sur-Mer, · L'entretien des sentiers de randonnée sur le territoire communautaire, · L'entretien des espaces verts, des équipements et voiries communautaires,

Ainsi, en 2021, ils ont entretenu 7 berges et rivières dépendant du SMIGATA (Syndicat de gestion et d'aménagement du Tech-Albères).



RAPPORT 2021 DÉVELOPPEMENT DURABLE

Réduire l'impact des déchets sur le territoire

fin de limiter au maximum son empreinte sur l'environnement en modifiant sa manière de consommer et en limitant l'utilisation de ressources, plusieurs projets d'économie circulaire ont vu le jour sur notre territoire. Depuis 2016, une recyclerie est créée sur la commune d'Elne permettant de favoriser l'insertion par l'activité économique. Elle vise une réduction des déchets tout en donnant une seconde vie aux objets (mobilier, électroménager, articles de décoration, vaisselle, etc.). D'ailleurs, le service jeunesse a mis en place un partenariat avec la Recyclerie (Banyuls-sur-Mer) autour des jouets, livres pour enfants et apport du matériel obsolète.

Actions phares de l'année



Service Déchet

La CC ACVI a candidaté à 2 Appels à Projets (AAP) en 2021 et en a été lauréate :

Nouveaux Territoires Engagés pour une meilleure prévention et gestion des déchets :

- · Projet de recrutement d'un chargé de mission prévention (recrutement lancé en 2021 et recruté en 2022).
- Prévoir mise à jour du PLPD : plan local de prévention des déchets puis sa mise en œuvre

Généraliser le tri à la source des biodéchets en Occitanie

- Projet de recrutement d'un chargé de mission bio déchets (complément de dossier AAP à prévoir sur 2022).
- déchets sur une zone test de 2 500 habitants environ

Travail sur une collecte séparative de bio

Biodéchets

A partir de 2024, le tri à la source des biodéchets sera obligatoire pour tous en Europe, comme le prévoit la directive européenne sur les déchets.

Sont concernés :

- · Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc,
- · les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail,
- · ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires.

Exemple : déchets alimentaires (peau de banane, ...) de la salle de pause ou de la cantine, déchets verts.

Ces déchets devront être traités sont deux méthodes : le compostage et la méthanisation.

Il est donc important de se préparer d'ores et déjà à cette nouvelle obligation. C'est dans cet optique qu'une visite du centre de tri basé à Élne de la société Tubert a été organisée le 6 décembre 2021. Elle a permis de prendre connaissance du travail important réalisé par l'entreprise en matière de retraitement et de recyclage des déchets.

Il est en revanche important d'indiquer que dans le cadre de cette obligation de traitement des biodéchets, la collectivité souhaite en priorité mettre l'accent sur le compostage individuel du fait de la part importante des maisons individuelles sur notre territoire.

Enfin, à partir de 2022, il sera mis en œuvre de nouveaux circuits de collecte par la Recyclerie sur des communes qui n'étaient pas encore desservies : Montesquieu-des-Albères, Villelonguedels-Monts, Saint-Génis-des-Fontaines, Laroque-des-Albères et Ortaffa.







Service Développement économique La CC ACVI poursuit la réalisation de deux actions économiques en lien avec le développement durable : les Eco-défis et Repar'acteurs en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Ces actions consistent en la valorisation des entreprises engagées dans des actions menées par les entreprises locales en matière d'environnement, énergie, transport, déchets, éco-produits, gestion de l'eau, emballages, responsabilité sociétale. 10 entreprises participantes à Eco défis en 2021.





RAPPORT 2021 DÉVELOPPEMENT DURABLE

